



COMMUNIQUÉ

Joliette, le 11 septembre 2001 - Le Conseil régional de l'environnement de Lanaudière (CREL) appuie l'action simultanée d'une coalition de groupes canadiens qui réclament que le gouvernement fédéral adopte le projet de loi C-287 qui établirait un système d'étiquetage obligatoire des produits alimentaires contenant des organismes génétiquement modifiés (OGM) au Canada. Nous savons que le gouvernement favoriserait plutôt un mode d'étiquetage volontaire tel que recommandé par le Conseil consultatif canadien des biotechnologies.

Au cours des dernières années, de nombreux sondages ont démontré que plus de 90% des Canadiens sont en faveur de l'étiquetage obligatoire des produits contenant des OGM. 70% d'entre eux se disent préoccupés par les effets possibles sur leur santé des aliments transgéniques. À cet égard et dans un esprit d'équité sociale et de respect de la population, le CREL est d'avis qu'une loi encadrant un système d'étiquetage obligatoire des produits contenant des OGM est tout à fait pertinente et certainement nécessaire. Pour le gouvernement fédéral, il s'agirait là d'une belle occasion de concrétiser l'application du développement durable qu'il affirme vouloir soutenir et implanter dans sa gestion. Plus de 30 pays dans le monde ont déjà réglementé l'étiquetage obligatoire des produits contenant des OGM ou sont en voie de le faire, le Canada est en train de prendre un retard important en ce domaine.

De plus, nous estimons que, bien qu'il soit nécessaire, l'étiquetage obligatoire des produits contenant des OGM n'est pas suffisant pour assurer que la santé publique est adéquatement protégée et que les écosystèmes agricoles et naturels ne sont pas irrémédiablement modifiés. Depuis le début de l'utilisation massive des OGM en agriculture aux États-Unis et au Canada, il y a à peine 5 ans, nous connaissons déjà des problèmes de contamination génétique. Or, cette contamination est d'un nouveau genre : elle peut se reproduire parce qu'elle fait partie du vivant. Nous n'avons donc pratiquement pas de contrôle sur sa dissémination.

À terme, un des plus importants dangers du génie génétique et de ses brevets est la réduction de la diversité des plantes et des animaux utilisés par les agriculteurs dans le monde. Ceux-ci deviennent de plus en plus dépendants de ces plantes et animaux

brevetés, dont les avantages pour les utilisateurs sont surévalués par des campagnes publicitaires à grande échelle et dont les avantages pour les industriels détenteurs des brevets sont maximisés par des conditions commerciales très strictes.

Nous souhaitons donc que le gouvernement fasse preuve de prudence et cesse de reconnaître les plantes OGM comme automatiquement équivalentes en substance aux plantes normales sur la foi des seuls tests réalisés par les compagnies qui obtiennent les brevets. Nous souhaitons que le gouvernement, à l'instar de nombreux pays européens adopte le principe de précaution et instaure son application dans le système de mise en marché des OGM au Canada.

En environnement, l'histoire récente nous a appris que deux précautions valent mieux qu'une en matière de commercialisation de produits potentiellement dangereux. Les effets à long terme des OGM sur la santé n'ont jamais été évalués de façon sérieuse et indépendante. Il serait vraiment dommage que, pour profiter d'avantages économiques à court terme, notre société s'engage une fois de plus dans des histoires d'horreur comme celles du DDT ou du plomb dans l'essence!

- 30 -

Source : Gilles Côté
Directeur général
Conseil régional de l'environnement de Lanaudière
(450) 756-0186